

Compte-rendu 2èmes Assises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : Jeudi 18 septembre 2008 Châlons-en-Champagne

-Le chemin parcouru depuis 2005 et les avancées de la politique régionale de l'économie sociale et solidaire : (9h30-10h)

→ Présentation par **Jean-Paul BACHY**, président de la Région Champagne-Ardenne :

Quelques chiffres sur l'ESS en Champagne-Ardenne :

- Près de 11 000 établissements
- Plus de 38 000 salariés
- 2/3 dans les associations
- 11% des établissements et des emplois (secteur coopératif et mutualiste)
- Croissance deux fois plus forte dans l'ESS que dans le reste de l'économie régionale
- 87% des emplois de l'ESS dans les services

Mention de la **politique régionale PROGRESS** :

Politique d'appel à projets annuels visant à mutualiser les compétences et les outils de financement.

Cela vise à soutenir l'émergence de projets économiques innovants dans le secteur de l'ESS, dans les secteurs de l'environnement, des services de proximité, de la culture, du tourisme.

20 000 euros de la Région pour chaque projet retenu, pour une durée d'expérimentation maximale de 2 ans.

Remarque : **Isabelle ROUX** est chargée de mission ESS à la Région ; c'est la personne à contacter dans le cadre de la Chaire

→ Présentation par **Michèle SEVERS**, présidente de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA) et membre de l'Université de Reims :

Le succès de l'ESS en Champagne –Ardenne vient des actions conjointes de différents acteurs : la Région, la CRESCA, le Conseil Economique et Social, l'Université, ...

L'économie sociale est « une composante à part entière du système productif constituée d'**entreprises associatives, coopératives et mutualistes** ». L'économie sociale représente 10% des établissements employeurs et 10% des emplois en Champagne-Ardenne.

La mission de la CRESCA est de promouvoir l'action des entreprises de l'économie sociale. Les entreprises sociales sont « avant tout des **sociétés de personnes** avec un **ancrage territorial fort** qui partagent un ensemble de **valeurs éthiques communes fortes** : liberté d'adhésion ; gestion démocratique et désintéressée (une personne, une voix ; non rétribution individuelle des profits ; primauté du service rendu sur la marchandise). Ce sont des actrices privilégiées du développement de l'économie locale (pays, agglomérations, quartiers) : elles fournissent un emploi durable non délocalisable.

Les 3 ateliers : Atelier 1 : « Des outils et des pratiques innovantes pour développer l'emploi sur un territoire » - Atelier 2 : « De l'idée au projet : dispositifs et méthodes » - Atelier 3 : « Mutualiser les compétences et les moyens : des entreprises de l'ESS innovantes » vont permettre de dégager les axes de politique de soutien à l'économie sociale dans la Région Champagne Ardenne pour les prochaines années.

- « Des stratégies d'acteurs, des territoires qui s'engagent, des partenariats qui fonctionnent » : (10h-12h30)

→ Animateur, **Henri LE MAROIS**, cabinet 21 :

Bilan de PROGRESS :

- 10 600 établissements
- 4 075 employés
- 3 axes d'action : [fédérer les acteurs ; consolider et développer l'activité et professionnaliser ; communiquer]
- 42 projets soutenus pour la période 2005-2008
- 780 000 euros d'actions financées par la Région pour 2005-2008

Quelques partenaires pour PROGRESS :

- **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** – qui aide les personnes qui sont en interdit bancaire à monter leur projet ;
- la **Fédération des Radios Associatives de Champagne-Ardenne (FRACA)** – qui regroupe 20 radios associatives – intervient sur le volet communication de PROGRESS, pour lequel 300 000 euros ont été dépensés pour 2005-2008.

→ Table ronde :

Personnes présentes :

- **Marie-Hélène GILLIG** (M.-H. G), Déléguée générale du Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) et Ancienne Députée européenne, Vice-Présidente de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales au Parlement Européen ;

- **Benoît DEBOOS** (B.D.), Directeur Général de Amman-Yanmar à Saint-Dizier

- Représentant de **Didier COGNON** (Re. D.C.), Directeur de T2I à Villers-en-lieu

***Tremplin Insertion Industrie (T2I)**, filiale de Tremplin 52, travaille en sous-traitance pour Alfa-gomma, fournisseur de flexibles très haute pression de la société Ammann-Yanmar de Saint-Dizier.*

La mission de Tremplin 52 est d'accompagner vers l'emploi. Elle met à disposition du personnel pour des travaux peu qualifiés auprès des particuliers, associations, collectivités locales et entreprises dans les domaines du service à la personne, du travail intérimaire, de l'environnement et de l'industrie.

Tremplin 52 a trois filiales :

- TSI (Travail Service Interim) – Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETII)
- TTE (Tremplin TSI Environnement)
- T2I (Tremplin Insertion Industrie) – Entreprise d'insertion (EI)

T2I n'emploie que des personnes en insertion : les salariés sont tous demandeurs d'emploi de longue durée, recrutés en partenariat avec l'ANPE et le Conseil Général de la Haute-Marne. Suite au recrutement, un plan de formation est proposé aux personnes retenues. Ensuite, cela permet de proposer du personnel compétent aux entreprises du bassin.

- **Philippe CHARMON** (P.C.), Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Marne à Chaumont

- **Denis BURETEY** (D.B.), Gérant de la Coopérative Aube Machines Spéciales (AMS)

- **Marie-Madeleine MAUCOURT** (M.-M. M.), Directrice de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production de l'Est (URSCOP)

- **Yann FLANQUART** (Y.F.), Chargé de mission du Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS)

Absent :

- **Jean-Pierre MASSET**, Gérant de la Coopérative les Pressoirs COQUARD à Bezannes

1) Discussion sur le partenariat Amman-Yanmar et T2I :

▪ Intervention de B.D. :

- Présentation de l'entreprise : grosse entreprise de fabrication de mini-pelles hydrauliques, N°1 en France et 3^{ème} en Europe, N°10 parmi les entreprises fournisseurs des travaux publics.
- Contact pour le montage de projet :
 - 1) mairie
 - 2) chambre de commerce et d'industrie (CCI) – étude de faisabilité

▪ Intervention de P.H (CCI) :

Ce qui a primé avant tout pour l'acceptation du projet c'est la viabilité économique ; puis le volet social fut mis en place.

▪ Intervention de Re. D.C. :

- Fonctionnement au sein de T2I : le conseil d'administration détermine la politique à mener par le directeur. Le conseil d'administration est tripartite et comprend une douzaine de membres : [représentants de l'employeur, représentants des salariés, associatifs et représentants de l'administration].

- Partenariat Amman-Yanmar / T2I / Alfagomma :

Avant d'entreprendre, il y eut une vaste politique de formation (de 3 mois) des salariés.

B.D. a demandé à un consultant de créer une charte liant les 3 partenaires et à un autre consultant de mettre en place les contrats liant les 3 : convention de partenariat industriel et de développement (tripartite), contrat de sous-traitance (Alfagomma –T2I), accord sur les conditions d'achat (Amman-Yanmar – Alfagomma).

2) Création de la coopérative AMS :

▪ Intervention de D.B. :

AMS est une S.A.R.L. de 7 salariés qui conçoit des machines spéciales.

Au départ, D.B. était chef d'atelier pour une entreprise qui a fermé. Il a donc décidé avec d'autres collègues de créer une coopérative ayant la même activité. Ils se sont orientés vers l'URSCOP car ils voulaient créer une entreprise solidaire. Pour créer l'entreprise ils avaient besoin de 70 000 euros. L'URSCOP leur a accordé un prêt de 20 000 euros pour acheter du matériel. Ils ont aussi obtenu un soutien de Socoden, France Active et la Fondation Macif.

▪ Intervention de M.-M. M. (URSCOP) :

L'URSCOP est basé à Nancy et intervient en Lorraine, Alsace et Champagne Ardenne. Elle regroupe l'ensemble des coopératives : une centaine, dont 33 en Champagne Ardenne.

- Activité :

- elle assure le suivi des coopératives existantes ;
- elle intervient sur le développement de nouvelles coopératives, surtout des projets collectifs (de 2 personnes à une centaine) :
 - transmission d'entreprise : trouver une solution fiscale et financière et faire basculer l'entreprise juridiquement ;
 - redressement judiciaire ou liquidation judiciaire ;
 - transformation d'associations : du monde associatif vers le monde coopératif, économique.

- L'URSCOP examine [le savoir-faire, la volonté d'action et le groupe de direction]. Pour la direction il s'agit de démocratie économique puisque les salariés choisissent leur chef.

▪ Intervention de Y.F. :

Le territoire sur lequel il intervient est une communauté de communes de 21 communes.

Intervention principalement dans les services à la personne, les services de proximité.

Méthode :

- 1) Contrat d'objectif du territoire
- 2) Diagnostic de terrain : estimation des besoins sociaux à couvrir sur l'ensemble du territoire (élaboré avec différents partenaires)
- 3) Elaboration d'un plan (PLDESS) – il y a un plan régional du même nom, type PROGRESS pour la Région Champagne Ardenne

Il y eut la création d'une centaine d'emplois et de 80 structures en 2 ans ½. 250 personnes furent formées en 2 ans.

▪ Intervention de M.-H. G (CEGES) :

Le CEGES est l'équivalent de la CRES mais au niveau national.

Message aux élus : il est important d'avoir une vision à long terme, d'anticiper via la formation.

Il faut élaborer des diagnostics avec divers partenaires et replacer la personne au cœur du processus. Il convient de sortir des schémas classiques via la nouvelle gouvernance en ayant de nouveaux modes de relations entre les personnes.

▪ Réaction de Michèle SEVERIS :

L'économie sociale ne concerne pas uniquement les services mais aussi l'industrie et les nouvelles technologies.

▪ Débat avec la salle :

- Un membre de l'association « Travail et Partage » note qu'il faut améliorer la qualité des réunions, la gestion du temps.
- Pour les SCOP (Société Coopérative de Production), il y a obligation tous les 2 à 5 ans d'y avoir un audit de l'entreprise pour s'assurer que les objectifs sont remplis.
- Un membre d'une association de café culture en milieu rural fait état des difficultés rencontrées par une petite structure, constituée de bénévoles, qui souhaiterait avoir un salarié : comment l'association peut-elle être aidée pour financer son salarié ?
- Un membre des FRACA : constat : il y a un déficit de communication sur l'existence de l'ESS.
- Comment le secteur associatif peut-il se faire aider autrement que financièrement ?

▪ Conclusion de M.-H. G :

- Principes d'action : responsabilité et solidarité.
- Secteurs où l'ESS est la plus présente : services à la personne, éducation, santé, social.
- 3 enjeux :
 - 1) Affirmer la dimension économique des projets :
S'assurer la viabilité des projets, montrer la capacité à créer des relations avec les partenaires, créer des emplois.
Prévoir l'entreprise de l'ESS dans les textes, la réglementation, les lois.
Question des moyens financiers et des subventions (appels d'offres, appels à projets). Il faudrait passer de la subvention à la prestation.
 - 2) Dimension de l'employeur
 - 3) Question de la démocratie économique / citoyenneté économique :
Installation de la démocratie dans la sphère d'activité économique : être acteur ; notion de participation.

- ATELIER 2 : De l'idée au projet : dispositifs et méthodes :

Passer de l'idée au projet, puis à l'initiative sociale et solidaire.

I L'accompagnement et la formation des porteurs de projet :

▪ **Djamel DIDI, Directeur de la CRESCA :**

- Outils : diagnostics et études de faisabilité.
- Champagne Ardenne Active – Fonds territorial accompagne financièrement les structures en ESS en Champagne Ardenne.
- Constat : décalage entre nombre d'idées et de projets.
- Il existe le Diplôme d'Administration et de Gestion de l'Economie Sociale et Solidaire (DAGESS), dont ¼ de l'enseignement est consacré à la méthodologie de projet. Le but est de permettre à des porteurs de projets associatifs d'avoir une capacité de gestion politique du projet.

▪ **Gilbert POUTHAS, cabinet Perspectives et stratégies :**

- Il faut regarder autrement et être ouvert aux nouvelles pistes ;
- Il faut travailler sur les indicateurs (financier, social et environnemental) pour voir lequel va être retenu.

▪ **Corine DUMENIL, Gérante de la Coopérative d'activités et d'emploi (CESAME):**

- La coopérative d'activités et d'emploi vise à entreprendre autrement :
 - Accueil de porteurs de projets issus de tous les territoires et de tout secteur ;
 - Possibilité de ne pas avoir de business plan au départ ;
 - Accompagnement du projet en faisant : apprendre en faisant, via des ateliers collectifs : il y a de la théorie et de la formation concrète.
- La CESAME est basée à Reims.
- Deux spécificités :
 - 1) Statut d'entrepreneur salarié : CDI dont le salaire est proportionnel au chiffre d'affaires que le porteur de projet va pouvoir générer dans la coopérative ;
 - 2) Passer de l'idée au projet : elle permet la création de SARL, d'EURL, ...
- Pour le financement il est nécessaire de travailler avec les acteurs locaux.

▪ **Philippe ARCHIAS, consultant au cabinet COPAS :**

- Il est consultant auprès des DLA (Dispositifs locaux d'accompagnements).
- Objectif : un DLA par département.
- Rôle du DLA : aider les structures à évoluer ; les accompagner, notamment dans la réflexion sur leur évolution ; orienter vers des organismes tels Champagne Ardenne Active ; faire accélérer les mutations.
- Fonctionnement : un chargé de mission par DLA, accompagné d'un consultant va dans la structure pour évaluer les besoins. L'expertise a lieu entre 3 et 7 jours, voire 10. Sont issues des préconisations sur le fonctionnement de la structure.

II Les outils financiers :

▪ **Vincent CRETON, Directeur de Champagne Ardenne Active :**

- Outils :
 - Apports en fonds propres avec droit de reprise ;
 - Garanties d'emprunts bancaires
- Intervention en fin de cursus d'accompagnement : au moment de la mobilisation financière
- L'indicateur qui est moins maîtrisé est le besoin en fonds de roulement / trésorerie.

- Il faut établir les besoins financiers et chercher d'autres partenaires financiers.
- Il faut avoir une vision à moyen ou long terme et anticiper les modalités de remboursement.
- Un « comité d'engagement » prend la décision sur le bien-fondé d'une intervention sur la base de 3 critères :
 - 1) dimension sociale / intérêt général ;
 - 2) dimension économique ;
 - 3) création ou consolidation d'emplois dans la durée
- Après le financement il y a suivi de la structure pendant la durée d'intervention financière qui est en général de 60 mois (soit 5 ans).

▪ **Marie-Madeleine MAUCOURT**, Directrice de l'URSCOP de l'Est :

L'une des difficultés est la constitution du capital social : combien les associés vont pouvoir apporter.

De l'aide peut être obtenue auprès du Socoden et des crédits SPOT.

III Discussion avec la salle :

- Rappel : l'activité génère l'emploi et non l'inverse.
- Une coopérative est un lieu de mutualisation de moyens.
- Témoignage d'un membre d'association : les délais pour obtenir de l'aide financière sont très longs. Peut-on raccourcir les délais décisionnels et d'aide ?
Réponse de Philippe ARCHIAS : il est nécessaire de faire connaître les ressources qui existent auprès des associations et il y a un besoin de coordination au niveau des relais locaux (les élus).
- Constat : il faudrait pérenniser le projet PROGRESS.
- CCI de Reims : initiative : « Génération entreprendre ». Projet de partenariat avec la Fondation Macif.

Conclusion d'Edith LEVY, Fondation MACIF :

- Elle participe aussi au développement de l'économie sociale.
- Il est important de développer la connaissance du secteur de l'ESS.

- **Comment aller plus loin : le rôle des régions pour ancrer l'économie sociale, au plus près des citoyens :**

Constats / choses à faire :

- Notion de temps
- Mieux expliquer ce qu'est l'ESS / communication
- Généraliser les conventions territoriales avec volet ESS
- Déployer une clause sociale dans les marchés publics

Préconisations des différents ateliers ; pistes pour l'action future de la Région Champagne Ardenne au niveau de l'ESS:

- **Rapporteur Atelier 1 : Yann ESDRAS, Directeur du PLIE du Pays Vitryat :**
 - Faire mieux connaître aux élus locaux et au grand public le secteur de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) ;
 - Renforcer les partenariats entre les deux secteurs de l'économie (ESS et économie « classique ») ;
 - Nécessité de proposer des parcours d'insertion : mettre en place des stratégies régionales ;
 - Nécessité de structures de coordination des différents acteurs sur le territoire
 - Formation et création de relais territoriaux
- **Rapporteur Atelier 2 : Edith LEVY, Fondation MACIF :**
 - Faire de l'appel à projet PROGRESS un dispositif permanent
 - Création d'appels à projet ESS à destination des territoires
 - Création d'une plate-forme opérationnelle de formation des salariés et bénévoles
 - Créer et mettre en œuvre une méthodologie de transferts de compétences
 - Formaliser et rendre opérationnel le réseau d'accompagnement des porteurs d'idées
 - Améliorer le suivi des projets dans le cadre de PROGRESS
 - Aider à la constitution de fonds propres ; soutenir les coopératives thématiques
 - Créer des synergies entre ESS et économie classique
 - Développer un portail : guide des aides à l'entrepreneur de l'ESS
 - Créer un guichet unique
- **Rapporteur Atelier 3 : Jean-Paul PENAUD, Caisse d'Epargne Champagne Ardenne :**
 - Faire mieux connaître les acteurs de l'ESS
 - Mettre en place un dispositif de soutien spécifique (GEDA, GEIQ, SCIC, ...)
 - Encourager les projets d'essaimage d'expérimentations comme la SCIC REPLIC
 - Prendre exemple sur le pôle de mutualisation de l'URIOPSS (ancrage territorial, connaissance des acteurs)
 - Revendiquer le droit à être innovant socialement (installer de jeunes entreprises dans des pôles technologiques).

Des exemples d'actions positives au niveau des collectivités territoriales :

- **Intervention de Marie-Hélène JEANJEAN, Maire de Savy et Vice-Présidente du Pays de Vermandois (communauté de communes de 30 000 habitants) chargée de formation et d'insertion :**
 - Dans le Pays Vermandois, le taux de chômage est de 20 à 29% par secteur et les ¾ de la population ont un niveau inférieur ou égal au CAP ou BEP.
 - Création d'une association pour assurer la formation et l'insertion de la population.
 - Mise en place de la Maison de l'Emploi.
 - Aide à la création d'entreprise.
 - Environ 300 personnes dépendant de l'ESS avec entre 160 et 200 fiches de paie par mois.
 - Constat : il faudrait une plate-forme partenariale des acteurs mais aussi des financeurs.

▪ Intervention d'une adjointe à la ville de Sedan :

- Création d'une association qui accompagne les demandeurs d'emploi : prêt de véhicules et accompagnement vers l'achat de véhicules dans le cadre de micro-projets. L'association fonctionne avec des subventions mais est en train de passer à des financements classiques de l'économie.
- Création d'une laverie solidaire où les membres sont bénévoles et habitants du quartier.
- Réfléchit à un « contrat de citoyenneté » qui vise à la mise en réseau et à permettre d'être acteur.

*Document rédigé par Julie LAVOINNE
Assistante d'Enseignement et de Recherche
Chaire Management Associatif et Economie Solidaire
Reims Management School*